

Attention : La totalité de ce document est à réécrire par le(s) cautionnaire(s) sur la feuille suivante jointe !

ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE

Articles 2016 et 2021 du Code civil et Article 22-1 de la loi 89-462 du 06/07/1989 et Article 23 loi 94-624 du 21/07/1994

CONTRAT DE LOCATION
Appartement ou villa sis (e) :
Durée du bail (en mois) :
Montant du loyer principal mensuel (révisable chaque année selon la moyenne de 4 trimestres de l'indice national IRL) :
Montant des charges provisionnelles mensuelles :

Après avoir reçu de façon explicite et non équivoque toutes les informations sur la nature et l'étendue des obligations que je contracte,

Je, soussigné(e) né le à demeurant déclare que c'est en toute connaissance de cause que je me porte caution solidaire de né le à demeurant au profit du bailleur représenté par la SARL L'Immobilière de Toulouse - 91 chemin de gabardie 31200 Toulouse (Carte Professionnelle CPI 3101 2017 000 019 928 délivrée par la CCI de Toulouse, garantie par la SOCAF de Paris), sans bénéfice de division ni de discussion, du paiement des loyers, charges, taxes, impôts, réparations locatives, tous intérêts, toutes indemnités et conséquences pécuniaires de la résiliation judiciaire du contrat de location

En vertu du bail qui a été consenti pour une durée de 36 mois à compter du pour des locaux situés dans l'immeuble sis à bail dont j'ai pris connaissance et dont je reconnais en avoir reçu un exemplaire.

J'ai noté que le montant initial du loyer, des provisions sur charges, contribution représentative du droit de bail et de sa contribution additionnelle, s'élèvent à ...en chiffres..€ (...en lettres.... €UROS) par an, payable d'avance chaque mois le premier et révisable annuellement selon la variation de la moyenne sur quatre trimestres de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Le montant de cette caution s'élève à concurrence d'une somme correspondant à 3 années de loyers charges comprises, à savoir ...en chiffres..€ (...en lettres.... €UROS) J'accepte que le montant de la caution ci-dessus mentionnée soit revalorisé chaque année à la date d'anniversaire du bail, en fonction de la variation de la moyenne sur quatre trimestres de l'indice INSEE de référence des loyers. Je n'ignore pas que le présent cautionnement est donné pour une durée initiale du bail, ainsi que pour ses 2 premiers renouvellements ou ses deux premières reconductions, par dérogation à l'article 1740 du Code Civil. Ledit engagement sera définitivement périmé, faute d'avoir été mis en jeu au plus tard après la date d'expiration ou de résiliation du bail susvisé. Toute contestation sur l'interprétation ou l'exécution du présent engagement sera soumise au Tribunal de Grande Instance dont dépend la Siège Social du mandataire.

De plus, je m'engage à régler sur le champ, les sommes dues et non réglées par le(s) locataire(s) sur simple demande après une mise en demeure restée infructueuse, adressée au (x) locataire(s). Je m'engage aussi à signaler tout changement de domicile au bailleur ou à son mandataire.

Article 22-1 alinéa 1 de la loi du 06 juillet 1989 : Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre (titre I de la loi 06/07/89 modifié par la loi du 21/07/94) ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé, au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation.

LES CAUTIONNAIRES SIGNATAIRES DU BAIL SONT SOLIDAIRES ENTRE EUX.

Fait à, le, en deux exemplaires

Signature précédée des mentions manuscrites :

« Lu et approuvé », « Bon pour acceptation » et « Bon pour caution solidaire »

